

Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

Circonscription IEN
ANGERS CENTRE

ÉCOLE MATERNELLE
PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par
M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone
02 41 66 45 78

Courriel
ce.0490087d@ac-nantes.fr

Adresse
1, rue Gutenberg
49000 Angers

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Clair, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- M. Martineau Directeur de l'école maternelle Condorcet
- Mme Darthoux, responsable périscolaire multisite
- M. Ledemé, responsable d'unité périscolaire maternelle
- Mesdames et messieurs : Marchand, Touzé, Brisseau, Duval, Litoux, Monier, Sohier, Mathonnat parents d'élèves élus
- Mesdames : Blanchard, Danniou, Eschallier, Guillemet, Loebenguth, Plantier et Tang enseignantes de l'école
- Madame De Luca Bessière ATSEM de l'école
- Madame Gombert et Monsieur Veron invités au titre de vice-présidente et président de leurs associations de parents respectives

Personnes excusées :

- Madame Raffy-Hideux et Monsieur Coucheney parents d'élèves élus
- Mesdames Anjard, Baudouin, Brault et Pace, ATSEM de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

1. Proclamation des résultats du scrutin du 12 octobre

<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>Blancs ou nuls</u>	<u>Exprimés</u>	<u>Suffrages AIPE</u>	<u>Suffrages FCPE</u>
290	85	3	82	49	33
<u>Nombre d'élus titulaires</u>				4	2

Le taux de participation s'établit à 29,31%, pour un taux de participation de 44,78% en 2017 soit une baisse de la participation de 15,47%.

Une vingtaine de bulletin de votes sont parvenus après la date du scrutin et n'ont pu être comptabilisés.

Pour l'année prochaine un bureau de vote plus visible sera installé sous le préau maternelle le jour du vote et un rappel sera fait aux parents les jours précédents.

2. Positionnement du conseil d'école sur le projet de fusion des deux groupes

Monsieur Martineau informe le conseil d'école que, contrairement à ce qu'il avait annoncé, il n'y aura pas de vote lors de ce premier conseil d'école. Ce vote aura lieu lors d'un conseil d'école extraordinaire qui devra se tenir avant la fin du mois de janvier (date envisagée mi-janvier).

○ Historique du projet

Suite au décès de Madame Crépin le poste de direction n'a pas pu être attribué au mouvement des professeurs des écoles de mai 2018. Monsieur l'Inspecteur a rencontré l'équipe fin juin



afin de savoir si l'une des enseignantes en poste souhaitait assurer l'intérim de direction pour l'année scolaire 2018-2019. Devant le refus des collègues de maternelle, Monsieur Clair leur a proposé de demander à Monsieur Martineau d'assurer l'intérim, ce qu'il a fait après avoir recueilli leur assentiment. Cette proposition a été acceptée mais devait être entérinée par Monsieur le Directeur Académique DSDEN de Maine et Loire.

Le 16 juillet, le Directeur Académique Adjoint a contacté Monsieur Martineau afin de l'informer de sa décision de lui confier l'intérim de direction.

A la rentrée de septembre un projet de fusion a été envisagé et porté conjointement par la direction de l'école et la Direction Académique avec l'assentiment de la Mairie d'Angers.

Monsieur Martineau a contacté par mail les deux associations de parents d'élèves élus de l'école le 7 septembre et a reçu les membres élus de l'AIPE le 13 septembre pour les informer du projet de fusion et répondre à leurs éventuelles questions (à cette date les membres élus de la FCPE n'avaient pas répondu en raison d'un problème de mail).

Dans un second temps Monsieur Martineau a reçu à deux reprises, Monsieur Veron président de la section FCPE de l'école Condorcet.

○ *Les propos liminaires de Monsieur Clair et Monsieur Martineau*

Monsieur Clair a tout d'abord indiqué que l'institution ne gagnait rien dans cette fusion puisqu'elle ajoutait 25% de temps de décharge. En effet l'école élémentaire possède un temps de décharge de 50% et l'école maternelle de 25% alors qu'une école fusionnée de 17 classes obtiendra un temps de décharge de 100%.

Il a présenté les avantages de la fusion :

- Un seul interlocuteur pour l'institution, les parents et les partenaires
- Un directeur disponible à 100% du temps pour sa mission de directeur
- Une liaison maternelle/élémentaire renforcée avec notamment un seul projet d'école
- Un suivi des parcours scolaires et des situations particulières facilité

Il a rappelé sa confiance en Monsieur Martineau pour assurer cette mission.

Monsieur Martineau a précisé, afin d'éviter les rumeurs infondées, qu'il ne gagnait rien financièrement dans une fusion d'école, étant déjà dans le grade le plus élevé des catégories de directeurs et qu'au contraire il aurait une baisse de sa rémunération due à la perte de son indemnité de mission particulière de référent numérique.

Monsieur Martineau indique sa volonté d'être le directeur du groupe scolaire en cas de fusion et garantit de rester en poste jusqu'à la fin de sa carrière dans environ 8 ans.

○ *Questions des parents élus et réponses apportées*

- Quelles sont les contraintes en termes de calendrier ?

Si la fusion est prononcée il faudra administrativement transformer le poste de direction en poste d'adjoint et prononcer la fusion (suppression de l'entité administrative « école maternelle » et transformation de l'école élémentaire en école primaire). Cette décision doit être entérinée par un CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale). Le tout doit être effectué avant le début du mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré (avril 2019 préparé en amont). Le conseil d'école extraordinaire consacré au vote devra donc se faire avant la fin du mois de janvier. Les parents d'élèves disposent donc d'un mois et demi pour organiser leur consultation.

- Fermeture de classe, les syndicats disent que 9 fois sur 10 une fermeture de classe intervient après une fusion, est-ce ce sera le cas à l'école Condorcet ?

Monsieur Clair et Monsieur Lainé représentant la mairie d'Angers signalent qu'au vu des effectifs et des demandes d'inscription du quartier, aucune fermeture n'est ni envisagée ni envisageable.

- En cas d'absence d'un enseignant, est-ce qu'il n'y a pas un risque que l'école ne soit pas prioritaire pour l'attribution d'un remplaçant, considérant que les élèves seront répartis sur plus de classes ?

Monsieur Clair répond franchement que, ni l'école maternelle ni l'école élémentaire ne sont prioritaires pour en remplacement en cas de situation tendue, la fusion ne changera rien. Il explique qu'en cas d'absence, l'institution se doit de remplacer prioritairement les enseignants des écoles dont le nombre de classes est le plus faible.

- Est-ce que le budget / enfant est fonction du nombre de classes par école ?

Monsieur Martineau et Monsieur Lainé répondent qu'en terme de budget cela ne changera rien. Le budget alloué par la Mairie d'Angers est fonction du nombre d'élèves (x€ par enfant



de maternelle et x€ par enfant d'élémentaire). En cas de fusion l'école recevra le même budget qui sera réparti par Monsieur Martineau de la même manière.

- Disparition possible des postes d'ATSEM ? en particulier en cas de double-niveau GS/CP, est-ce que le poste d'ATSEM est maintenu ?

Monsieur Clair indique qu'il est peu probable, au vu de la configuration de effectifs de créer une classe de GS/CP. Monsieur Lainé répond qu'il n'y a aucune crainte de disparition de poste d'ATSEM.

- Quels impacts sur le périscolaire ? Est-ce que l'organisation actuelle sera conservée (équipes de Laetitia et Etienne) ?

Madame Darthoux indique qu'il n'y a pas de règle préétablie en la matière : certaines écoles primaires ont deux responsables, d'autres un seul, de même dans les groupes scolaires non fusionnés.

Monsieur Martineau indique que lorsqu'il a quitté son ancienne école (11 classes élémentaire + 6 classes maternelle) il n'y avait qu'un seul responsable et que depuis la rentrée de 2018 il y en a deux (pour un nombre d'élèves moins important qu'à l'école Condorcet).

Il est peu probable qu'au vu des effectifs (plus de 430 élèves sur l'ensemble du groupe) un responsable soit supprimé en cas de fusion.

- Qu'est ce qui sera mis en place pour que la maternelle conserve sa spécificité et ne soit pas noyée dans la masse ?

Monsieur Martineau répond qu'il n'y a aucune crainte que la maternelle perde sa spécificité de la même manière qu'elle ne l'a pas perdue depuis la fusion par intérim. L'école maternelle conservera sa spécificité, son fonctionnement propre, son règlement intérieur et ses locaux. Elle concourra aux objectifs du projet d'école avec ses actions propres. Il n'est pas question d'abandonner les projets engagés depuis des années et qui donnent satisfaction. Chacune des deux écoles et particulièrement l'école élémentaire s'enrichiront de l'expérience de l'autre au service de la réussite de tous les élèves.

- Que pensent les enseignants de maternelle de ce projet de fusion ? (Et des changements que cela entraîne dans l'organisation et de la répartition des locaux)

Monsieur Martineau indique qu'il a constaté en arrivant, les conditions matérielles difficiles des ATSEM et des enseignantes (pas de salle des maîtres, pas de local de travail des ATSEM comme cela est le cas dans d'autres écoles). Le problème n'a pas de solution pour les ATSEM vu la configuration des locaux. Monsieur Martineau propose, en cas de fusion, la création d'une salle des maîtresses et des ATSEM dans le bureau actuel de direction maternelle tout en garantissant sa présence deux jours au moins par semaine comme cela est le cas depuis le début de l'année.

Les collègues enseignantes et ATSEM ont ensuite eu le loisir de donner leur avis. Toutes ont dit leur soulagement de la mise en place de cette solution. Personne ne souhaitait se voir confier la charge de la direction. Elles ont dit leur inquiétude préalable puis leur satisfaction de voir Monsieur Martineau respecter la spécificité de l'école maternelle et l'ensemble des projets qu'elles portent depuis de nombreuses années.

Elles se disent désormais, après un mois et demi, totalement rassurées et favorables à la fusion des deux écoles. Elles ne souhaitent pas que le poste soit remis au mouvement ce qui les plongerait dans une nouvelle période d'incertitude et d'inquiétude.

Toutes les collègues en poste depuis plusieurs années ont témoigné de la souffrance qu'elles ont constaté chez les collègues en charge de la direction (Mmes Gaignard, Crépin et Jolliet).

- Peut-on envisager qu'en cas de fusion, un conseil d'école maternelle soit maintenu ? (Au moins le premier de l'année)

Monsieur Clair et Monsieur Martineau répondent que rien ne s'oppose à ce qu'une solution soit mise en place pour dédoubler les réunions de conseil d'école en fonction de la densité de l'ordre du jour.

3. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité et sera distribué aux familles pour signature.

4. Mise en place de la charte du parent accompagnateur



Le conseil d'école est d'accord sur la nécessité de la mise en place d'une charte du parent accompagnateur. Cependant quelques points de la charte doivent être revus. Sa présentation est remise à une date ultérieure.

5. Point sur les effectifs et présentation de l'équipe enseignante 2018-2019

<u>Niveau</u>	<u>Petite section</u>	<u>Moyenne section</u>	<u>Grande section</u>
<u>Effectifs</u>	54	53	56
<u>Total</u>	163		

<u>Classe</u>	<u>GS1</u>	<u>GS2</u>	<u>MS3</u>	<u>MS4</u>	<u>PS5</u>	<u>PS6</u>
<u>Effectifs</u>	28	28	26	27	27	27
<u>Enseignante</u>	Mme Eschallier	Mme Blanchard	Mme Plantier	Mme Danniou	Mme Guillemet	Mme Loebenguth
<u>Enseignante</u>	Mme Tang		Mme Tang			Mme Tang
<u>ATSEM</u>	Mme Brault	Mme Brault	Mme Baudouin	Mme Pace	Mme Anjard	Mme De Luca

6. Les projets 2018-2019

Le projet Tatoulu 2019 est lancé, une première réunion de présentation de la sélection a été organisée. Une réunion avec les parents pour le choix des ouvrages est prévue le 26 novembre.

Le projet sur la sécurité routière est lancé et les dates d'intervention de la police municipale sont fixées aux dates suivantes :

- Mardi 05/02/2019 en matinée 2 classes de PS
- Mardi 05/03/2019 en matinée 2 classes de MS
- Mardi 19/03/2018 en matinée 2 classes de GS

Un projet de sensibilisation au tri des déchets sera mené début janvier dans toutes les classes.

Un projet de Land Art qui concernera toutes les classes sera mené dans le courant du mois de novembre.

7. Rencontre avec Bati 5X5

Monsieur Martineau a fait le tour de l'école avec l'équipe du Bati 5x5 de la Mairie afin de noter tous les problèmes. Une liste de « points de vigilance » a été établie. Monsieur Martineau fait remarquer à Monsieur Lainé que certains points étaient déjà notés l'an passé et n'ont fait l'objet d'aucune remise en état.

8. Demande de mobilier

Une demande de mobilier sera faite avec définition de priorités et transmise à la Mairie d'Angers avant le 30 novembre.

9. Recrutement de deux services civiques

Monsieur Martineau a procédé au recrutement de deux personnes volontaires pour un service civique. Il s'agit de Samia Mnazzah qui a commencé son service le 24 septembre et de Marie Fernandez Dos Santos qui commencera son service le 8 novembre.

Ces deux personnes ont déjà exercé des missions dans l'école.



Leur mission sera de contribuer et d'accompagner la mise en place des activités pédagogiques et citoyennes à l'école Condorcet.

10. Exercices de sécurité

Un exercice d'évacuation incendie prévu le 6 novembre n'a pu être réalisé et est reporté au vendredi 9 novembre.

Deux exercices du Plan Particulier de Mise en Sécurité seront réalisés dans le courant de l'année scolaire : un PPMS attentat avant la fin de l'année civile et un PPMS tempête dans le courant du troisième trimestre.

11. Informations de Monsieur Lainé

Monsieur Lainé informe le conseil d'école sur :

- La reconduction de la journée citoyenne et de la date limite de dépôt des candidatures avant le 31/01/2019
- L'organisation d'un temps de rencontre sur le harcèlement, dans le cadre des rencontres de la famille et de l'éducation organisé par la Mairie d'Angers le 28 novembre de 18h00 à 19h30 à la maison de quartier Quart Ney

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.

Le Directeur,
Président du conseil d'école,
Ivan Martineau